

*La République du Centre*, 8 janvier 2013

**SOCIÉTÉ ■ Le sénateur Sueur demande des prestations funéraires plus transparentes**

Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, vient d'adresser au gouvernement une question orale concernant les prestations funéraires, relevant de la loi de 2008, qu'il juge, dans une interview accordée au courrier des maires, « mal appliquée ». Cette loi a pour ambition d'instaurer « plus de transparence grâce à des devis types obligatoires, imposant aux entreprises de déposer chaque année en mairie le prix de leurs prestations selon une liste très précise réalisée par le ministère de l'Intérieur », rappelle le sénateur. ■